



Janvier 2023

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2022



SOMMAIRE

I. Présentation du SYAGC	1
1.1 Historique	1
1.2 Les missions du SYAGC	1
1.3 Composition du SYAGC	3
Ses élus	3
Son équipe	3
II. Bilan Financier	4
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	4
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	4
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement	5
2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement	5
III. Les principales actions du SYAGC en 2022	6
3.1 Rappel du contexte	6
3.2 Actions inscrites en 2022 dans le CT Gartempe et Creuse	6
3.2.1 Animation générale du CT Gartempe et Creuse	6
3.2.2 Restauration de la ripisylve sur la Creuse	7
3.2.3 Restauration de la morphologie de la Luire et de la Plate	7
3.2.4 Réalisation des indicateurs de suivi faunistique avant travaux	9
3.2.5 Poursuite de la campagne de suivi physico-chimique et hydrologique	9
3.2.6 Suivi piézométrique	10
3.2.7 Diagnostic des sources et fontaines	10
3.2.8 Restauration de la continuité écologique	10
3.2.9 Animation plan d'eau sur la Luire et la Carte	11
3.2.10 Communication liée au CT GC 2020-2022	11
3.2.11 Communication propre au SYAGC	13
3.3 Reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025	16
3.3.1 Définition du programme d'actions du SYAGC	16
3.3.2 Etablissement du programme d'actions général du CT GC et rédaction du document contractuel	17
3.4 Autres actions menées par le SYAGC en 2022 non intégrées dans le CT Gartempe et Creuse	17
3.4.1 Arrachage de la Jussie sur la Gartempe, la Creuse et l'Anglin	18
3.4.2 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe sur le territoire de la CCVG	18
3.4.3 Campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué	19
3.4.4 Assistance à maîtrise d'ouvrage	19
3.4.5 Participation aux différents comités	19
IV. Répartition des missions du SYAGC en 2022	20

I. Présentation du SYAGC

1.1 Historique

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, a été constitué par les 14 communes riveraines de la Gartempe dans le département par arrêté préfectoral n°83 du 4 octobre 1983. En 2018, le territoire du SYAGC s'est étendu aux communes riveraines de la Creuse. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé.

Le SYAGC regroupe aujourd'hui 25 communes sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC) : Port-de-Piles, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, Saint-Rémy-sur-Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Leignes-sur-Fontaine, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

Son territoire s'étend ainsi sur un linéaire de 477 km de berges.

1.2 Les missions du SYAGC

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1^{er}, 2 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences sont exercées sur :

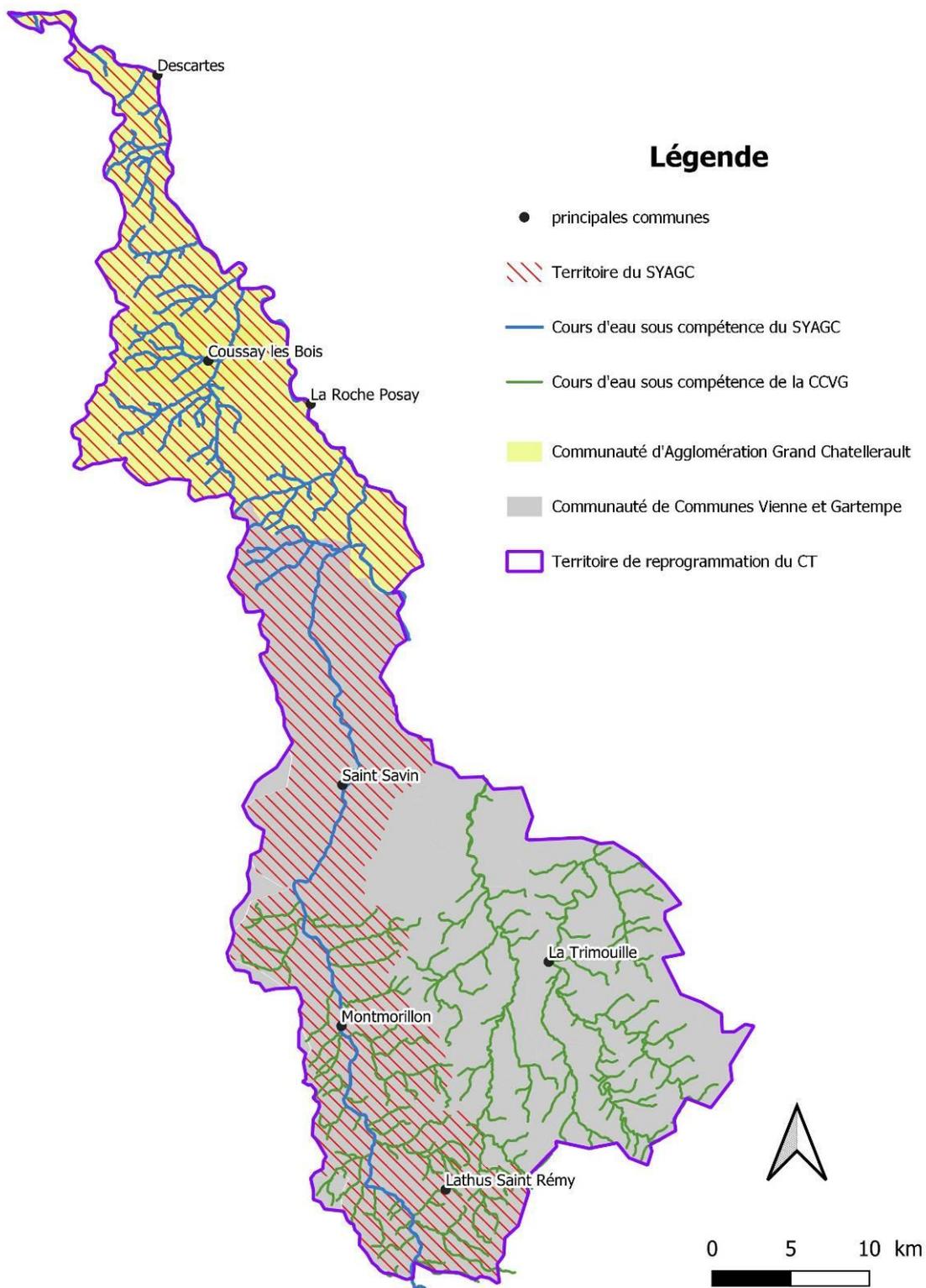
- le cours principal de la Gartempe sur le département de la Vienne ainsi que ses affluents : l'Anglin, le Ris et la Carte pour les communes de La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé et La Bussière,

- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, des Petites et Grandes Courances.

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtelleraut et 136 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire total de berges de 476 929 mètres linéaires.

Territoire du SYAGC

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse



1.3 Composition du SYAGC

Ses élus

Le comité syndical du SYAGC est composé de 25 délégués titulaires et de 25 délégués suppléants. Le bureau directeur est constitué d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 délégués aux travaux.

Les élus	
Fonction	Nom
Président	William BOIRON
Vice-Président en charge du budget et du personnel	Eric BAILLY
Vice-Président en charge de la communication	Bruno PUYDUPIN
Délégués en charge des travaux	Christophe LEFOULON Olivier BONNIN Cécric PIAULT Alain GEORGES

Son équipe

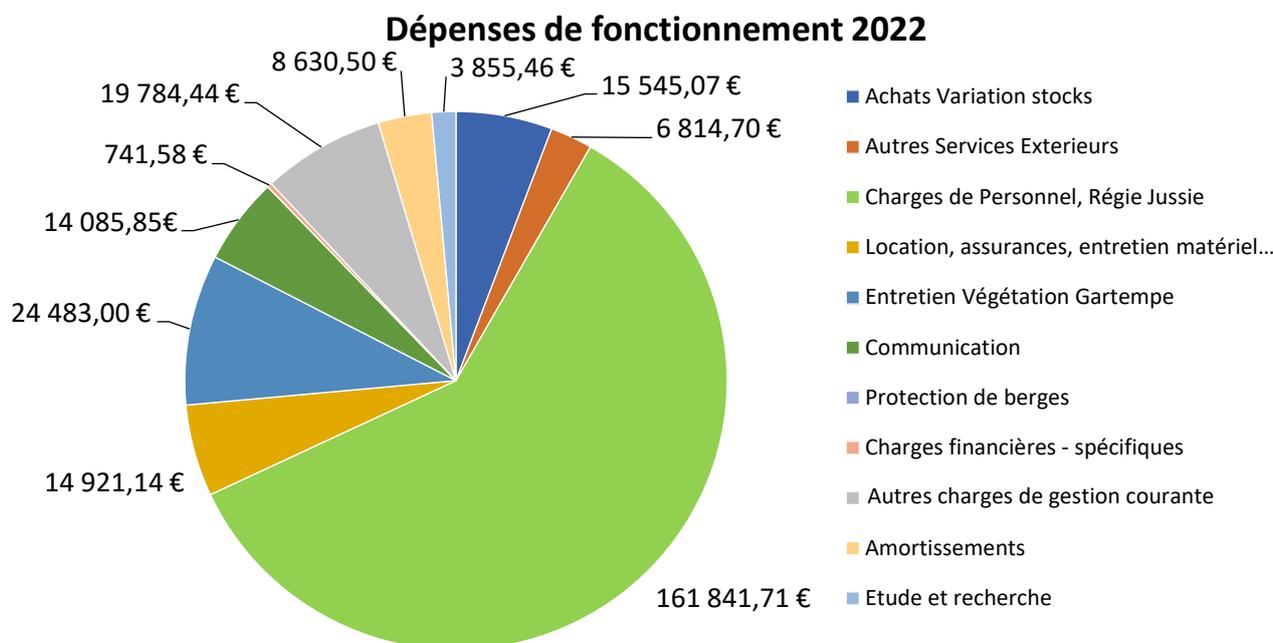
L'équipe du SYAGC est composée d'un directeur et de deux chargés de missions :

Le personnel		
Nom	Fonction	Missions principales
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CT Gartempe et Creuse 2020-2022, suivi des études et des programmes de travaux, dossiers règlementaires et financiers, reprogrammation du CT Garemppe et Creuse 2023-2025, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comités techniques, médiation riverains, régie Jussie.
Amandine POUZET	Chargée de missions	Animation, mise en œuvre et suivi du programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, reprogrammation du CT Garemppe et Creuse 2023-2025, suivi des études et des travaux, cartographie SIG, marchés publics, secrétariat, comptabilité indicateurs de suivi, communication.
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Mise en place et suivi du programme d'actions du SYAGC inscrits dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, reprogrammation du CT Garemppe et Creuse 2023-2025, suivi des études et des travaux, indicateurs de suivi, cartographie SIG, communication, régie Jussie.

II. Bilan Financier

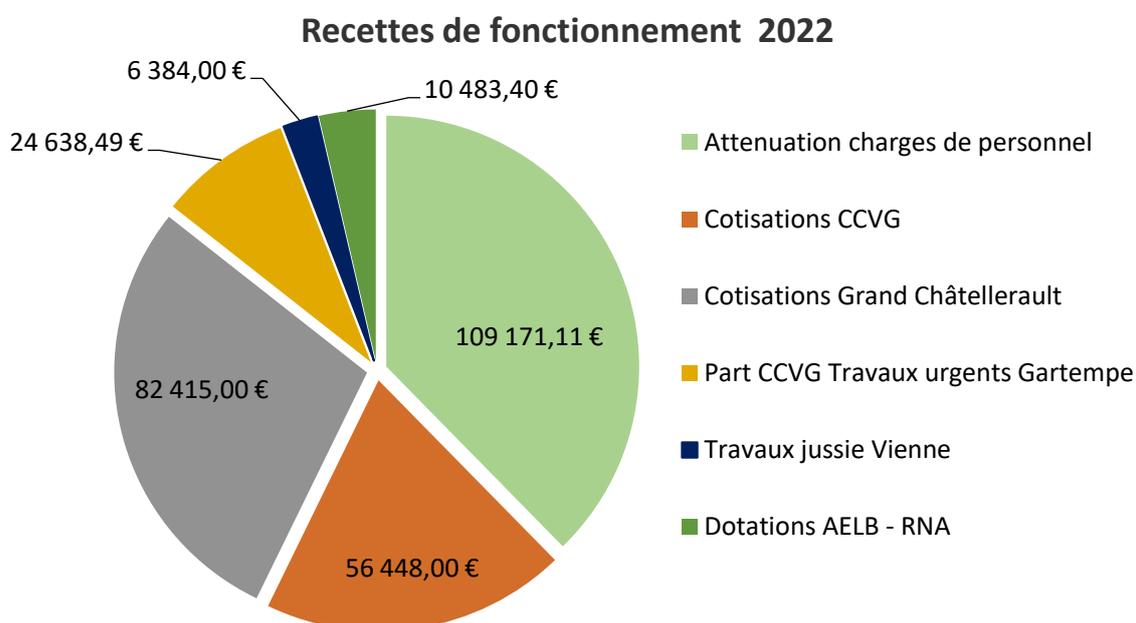
Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement. En 2022, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Vienne. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement

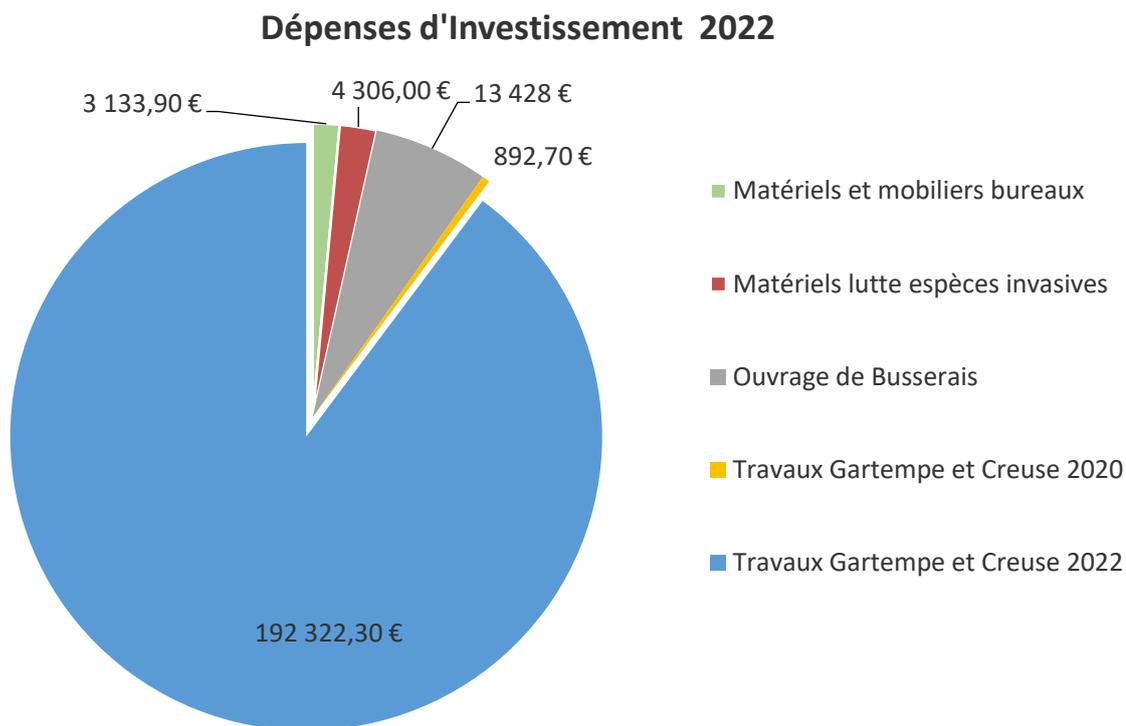


2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement

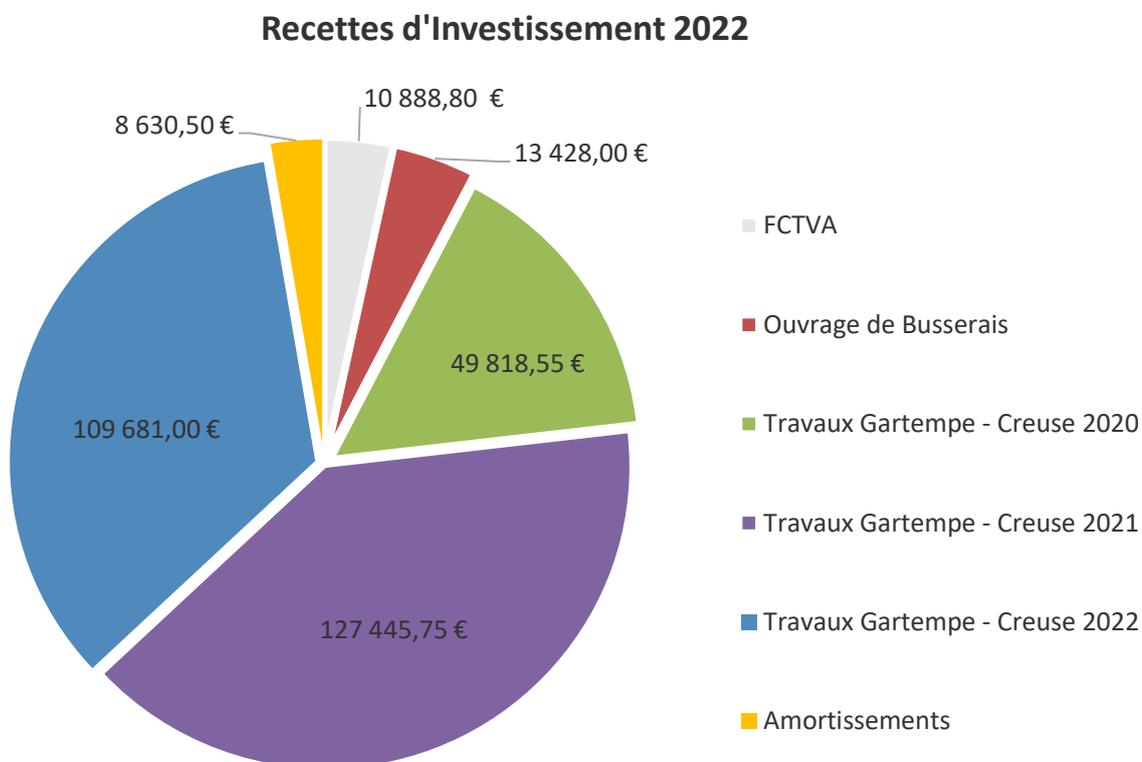
Le SYAGC ne dispose pas de fiscalité propre. A ce titre, il perçoit pour son fonctionnement et pour la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général, des participations des collectivités adhérentes et des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Vienne.



2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SYAGC en 2022

3.1 Rappel du contexte

Entre 2018 et 2020, le SYAGC a réalisé une étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 ainsi qu'une étude de reprogrammation. Le programme d'actions priorisé établi à partir de ces deux documents a été intégré dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. Il a été signé le 31 Janvier 2020 par 9 structures : La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), la Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Vienne Nature (VN), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et la Région Nouvelle Aquitaine (RNA).

L'objectif de ce CT est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SYAGC a été désigné animateur général du CT par l'ensemble des signataires afin d'assurer le bon déroulement du programme d'actions. Il organise les différents comités de pilotage, comités techniques et commissions thématiques nécessaires au bon déroulement du CT. Il est aussi en charge de la réalisation des bilans annuels et du bilan final du contrat. Enfin, le SYAGC réalise les différentes opérations de communication propres au CT ainsi que l'ensemble des marchés publics communs nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La principale thématique traitée dans ce CT concerne les cours d'eau avec de nombreuses actions de restauration ciblant la ripisylve, les berges, la morphologie du lit, la continuité écologique et les espèces invasives. Des opérations menées à l'échelle des bassins versants ont aussi été inscrites : actions agricoles visant à limiter les pollutions diffuses, études et restauration de la fonctionnalité des zones humides, inventaires faunistiques. Des actions de sensibilisation et de communication auprès du public sont réalisées dans ce CT afin de détailler les différentes opérations menées dans le cadre du contrat.

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrage engagés dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, une Déclaration d'Intérêt Général et un dossier d'Autorisation Environnementale Unique ont été nécessaires afin de mettre en place le programme d'actions du SYAGC, de la CCVG et de la FDAAPPMA86. Avec l'accord des partenaires techniques et financiers, ces documents ont été réalisés en interne par le SYAGC pour le compte des trois structures. Les actions et les linéaires concernés sont mis à jour tous les ans et transmis à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT86).

Après plusieurs retards engendrés par la crise sanitaire et par le report du délai d'instruction de la part de la DDT86, l'arrêté de DIG n°2020/DDT/SEB/413 autorisant les travaux a été délivré le 25 novembre 2020. Ce décalage d'un an dans l'obtention de cet arrêté a contraint le SYAGC à repousser à 2021 son programme opérationnel de 2020. Les efforts du SYAGC réalisés en 2021 pour compenser les retards pris en 2020 ont permis de solder l'intégralité des deux années de travaux sur une seule année.

En 2022, le SYAGC a poursuivi les missions propres au syndicat en plus des opérations inscrites dans le programme d'actions du CT. Il s'est aussi chargé d'effectuer le bilan général des trois premières années du contrat pour l'ensemble des maitres d'ouvrage, de définir le programme d'actions du futur CT 2023-2025 en fonction des capacités techniques et financières des différents signataires et de rédiger le document contractuel nécessaire à la signature prévue début 2023.

3.2 Actions inscrites en 2022 dans le CT Gartempe et Creuse

3.2.1 Animation générale du CT Gartempe et Creuse

Le SYAGC a été désigné animateur du CT Gartempe et Creuse 2020-2022. Il s'assure de la cohérence des opérations et de la mise en œuvre du programme d'actions inscrit dans le CT GC. Il organise, anime et rédige les comptes rendus de l'ensemble des comités de pilotage, des comités techniques et des commissions thématiques nécessaires à l'avancement du CT GC. De plus, il est en charge de la réalisation des bilans annuels et du bilan définitif du CT GC 2020-2022.

En 2022, le SYAGC a organisé et animé un comité de pilotage, un comité technique, ainsi que 4 commissions thématiques : une première portant sur les opérations de communication, une seconde traitant des travaux de restauration milieux aquatiques, une troisième concernant les zones humides et la quatrième ciblant les actions agricoles.

De plus, le syndicat a réalisé le bilan annuel 2022 pour l'ensemble des maitres d'ouvrage ainsi que le bilan des trois années du CT qui a été transmis à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il s'est aussi chargé de la reprogrammation du futur CT (détaillée dans la partie suivante).

3.2.2 Restauration de la ripisylve sur la Creuse

Le SYAGC s'est engagé à restaurer la végétation des berges sur les 42 km de la Creuse dans le département de la Vienne durant les 6 années du Contrat Territorial. Ce linéaire a été divisé en 6 tronçons d'environ 7 km chacun.

En 2022, la troisième tranche opérationnelle de restauration de la ripisylve sur la Creuse s'est déroulée sur 7136 ml sur les communes de Mairé et de Leugny. Des opérations ponctuelles ont été réalisées sur les communes de Buxeuil et de La-Roche-Posay.



Arbre retiré à Buxeuil

Les opérations ont consisté à abattre les arbres morts ou déperissants présents sur les berges et à retirer les embâcles problématiques pour le libre écoulement des eaux. Les travaux n'ont pas été systématiques. Certains arbres morts ou embâcles non problématiques ont été conservés pour leur intérêt écologique.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise TLN qui est intervenue pour un montant total de 17 918 € TTC.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles sur la Creuse					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC
17 918,00 €	17 918,00 €	8 959,00 €	3 583,60 €	1 791,80 €	3 583,60 €

3.2.3 Restauration de la morphologie de la Luire et de la Plate

Le tracé de la Luire et de la Plate a été fortement impacté par les anciens travaux de rectification et de recalibrage débutés dans les années 1950 à 1960 dans le but de faciliter la mise en cultures des terres agricoles riveraines de ces ruisseaux. La végétation rivulaire a été fortement éclaircie, les méandres ont été supprimés, le lit du cours d'eau a été rectifié, élargi et approfondi et les granulats grossiers ont été retirés. Tous ces aménagements ont fortement impacté le cortège d'espèces naturellement présent sur ces ruisseaux.

Les travaux effectués sur la Luire et la Plate visent à restaurer la fonctionnalité du milieu en supprimant ou en réduisant les perturbations créées dans le passé. Ils sont divisés en deux grandes catégories :

- Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles

Le SYAGC a réalisé des travaux de restauration de la végétation rivulaire et de gestion des embâcles. Les arbres morts ou malades risquant de tomber dans le lit ont été retirés. Certains individus dont les espèces sont adaptées au recépage (Noisetier, Aulne Glutineux, Saule) ont été coupés de façon à favoriser la repousse naturelle et la diversification des classes d'âge et de taille.

Les embâcles gênant le libre écoulement des eaux et favorisant les inondations ainsi que ceux amplifiant l'incision de la berge et du lit ont été retirés. Les encombres non problématiques ont été conservés afin de diversifier les habitats aquatiques.

Ces interventions sur la ripisylve ont aussi pour objectif de faciliter l'accès de la pelle mécanique au bord du cours d'eau afin de réaliser les travaux de restauration de la morphologie du lit.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise EIVE86 qui est intervenue sur 652 ml de la Plate et 1 531 ml de la Loire sur les communes de Lésigny et Coussay-les-Bois. Le montant de l'intervention s'est élevé à 24 462,88 € HT soit 29 355,46 € TTC.



Embâcle retiré sur la Loire à Coussay-les-Bois

- **Restauration de la morphologie du lit**

Le SYAGC a réalisé des travaux de recharge granulométrique avec des matériaux alluvionnaires de 20-150 mm afin de recréer une armure sédimentaire permettant de protéger le fond de l'incision.

Des banquettes de matériaux ont été aménagées afin de restaurer la succession naturelle de zones courantes et de zones calmes indispensables au développement des espèces autochtones et à l'autoépuration naturelle de l'eau. Des blocs de 200-400 mm ont été déposés dans les fosses pour diversifier des habitats.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIVE 86 sur 652 ml de la Plate et 1 531 ml de la Loire sur les communes de Lésigny et Coussay-les-Bois. Le montant total de l'intervention s'élève à 120 874 € HT soit 145 048,80€ TTC.



Restauration du lit réalisé sur la Loire à Coussay-les-Bois

Les dépenses totales liées à ces deux opérations de restauration de la Loire et de la Plate sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Restauration de la morphologie de la Loire et de la Plate						
Désignation	Coût total		Financements			
	HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC
Restauration de la végétation et retrait des embâcles	24 462,88 €	29 355,46 €	12 231,44 €	4 892,58 €	2 446,29 €	9 785,15 €
Recharge granulométrique et dispersion de blocs	120 874 €	145 048,80 €	60 437,00 €	24 174,80 €	12 087,40 €	48 349,60 €
Total	145 336,88 €	174 404,26 €	72 668,44 €	29 067,38 €	14 533,69 €	58 134,75 €

3.2.4 Réalisation des indicateurs de suivi faunistique avant travaux

Afin de définir l'influence des travaux sur le milieu, le SYAGC réalise différents indicateurs de suivi avant et après travaux. En 2022, le syndicat a confié à la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne la réalisation d'une pêche électrique et d'un inventaire des invertébrés aquatiques sur un tronçon de la Loire et un tronçon de la Plate soumis aux travaux de restauration de la morphologie du lit.



Pêche électrique réalisée sur la Loire à Coussay-les-Bois

Les résultats relativement médiocres de ces 4 inventaires faunistiques mettent en évidence plusieurs dysfonctionnement du milieu résultant des anciens travaux de rectification et de recalibrage des cours d'eau.

Ces indicateurs seront réalisés à nouveau en 2023 sur les mêmes stations, un an après la réalisation des travaux de restauration morphologique afin d'évaluer l'évolution des populations et ainsi déterminer l'efficacité des travaux de restauration engagés. Le coût total de l'opération s'élève à 2 800€ HT (association non soumise à la TVA).

Indicateurs de suivi faunistique				
Coût total	Financements			
HT	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC
2 800,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €

3.2.5 Poursuite de la campagne de suivi physico-chimique et hydrologique

Depuis 2021, le SYAGC réalise mensuellement des suivis physico-chimiques et hydrologiques sur plusieurs affluents de la Gartempe et de la Creuse. L'objectif de cette campagne d'analyses est d'identifier l'origine des principales perturbations présentes sur le milieu afin de travailler avec les principaux acteurs concernés dans le but de diminuer ou de supprimer ces perturbations. Ces analyses sont aussi réalisées sur plusieurs secteurs soumis aux travaux de restauration morphologique en 2021 afin de quantifier l'évolution des paramètres suite aux interventions.

Au total, 7 paramètres physico-chimiques sont analysés par les agents du SYAGC sur chacune des stations retenues (température de l'eau, pH, oxygène dissous avec calcul du taux de saturation, nitrates, nitrites, ammonium, orthophosphates). Les débits sont mesurés à l'aval des principaux affluents de la Gartempe et de la Creuse sur le territoire.



Lit de la Loire proche de l'assec en amont du bourg de Coussay-les-Bois

En 2022, le SYAGC a réalisé tous les mois un suivi physico-chimique sur 10 stations de la Loire (5), de la Plate (1), du Ris (2), du Montant (1) et du Gué de la Reine (1) ainsi que 5 relevés mensuels des débits à proximité de la confluence de chacun de ces 5 affluents de la Creuse.

Concernant la physico-chimie, les résultats révèlent des concentrations importantes en nitrates sur les parties aval de ces ruisseaux en raison des activités agricoles présentes sur les bassins. Cette campagne de suivi a permis de mettre en évidence l'impact des rejets de la STEP de Coussay-les-Bois sur la Loire au lieu-dit Créchet.

Les stations localisées sur les tronçons de cours d'eau restaurés par le SYAGC en 2021 montrent une concentration plus importante de plusieurs mg/l du paramètre oxygène dissous en comparaison avec les secteurs non restaurés. Ces résultats démontrent l'importance des travaux de restauration de la morphologie du lit pour le maintien de la vie aquatique sur le territoire.

Concernant le suivi des débits, la campagne permet de visualiser le caractère exceptionnel de l'année 2022 avec des assècs ou des ruptures d'écoulements sur la majorité des stations présentes sur les parties amont et médiane des affluents Gartempe et Creuse. A proximité de la confluence de chacun de ces 5 ruisseaux, les débits mesurés sont très faibles et très largement inférieurs aux débits d'étiage relevés habituellement.

En 2022, le montant investi par le SYAGC pour la réalisation en interne de ces deux campagnes de suivi est de 3 329,87 € HT soit 3 995,84 € TTC.

Autres indicateurs de suivi					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC
3 329,87 €	3 995,84 €	1 664,94 €	0,00 €	0,00 €	2 330,91 €

3.2.6 Suivi piézométrique

En 2022, le SYAGC a mis en place un suivi piézométrique sur une zone humide de la Loire qui doit être restaurée durant l'été 2023 par le syndicat.

Le principe de ce suivi est de quantifier l'évolution de la hauteur de la nappe d'accompagnement de la Loire suite aux travaux de restauration de la zone humide et de la morphologie du lit.

Les résultats seront comparés avec ceux observés sur une station témoin localisée 150 m en amont et en dehors de la zone d'emprise des travaux.



Piezomètre installé dans la zone humide à proximité de la Loire à Coussay-les-Bois

3.2.7 Diagnostic des sources et fontaines

En 2022, le SYAGC a recruté un stagiaire afin de mener un diagnostic des sources et des fontaines sur son territoire. Le périmètre d'intervention du syndicat étant conséquent, le stagiaire s'est concentré sur la Loire et son principal affluent la Plate.

Le stagiaire, avec l'aide des agents du SYAGC, a réalisé une pré-identification des sites à inventorier et a défini le protocole permettant d'évaluer la fonctionnalité, les enjeux et les pressions présentes sur chacune des sources et fontaines sélectionnées.

Une campagne de terrain et un rapport d'analyse seront réalisés par le stagiaire à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

3.2.8 Restauration de la continuité écologique

- Ouvrage de Busserais sur la Gartempe

Suite à la modification de l'article L.214-17 du Code de l'environnement, la solution technique envisagée initialement sur cet ouvrage a dû être modifiée. Le projet étudié actuellement prévoit la réalisation d'une passe à poissons. Cependant en raison des coûts prévisionnels, le propriétaire s'est opposé au projet en l'état.

Suite à la reconnaissance de fondé en titre délivré par la Direction Départementale des Territoires de la Vienne durant l'été 2022, le scénario a dû être révisé par le bureau d'études. Cependant, en raison de changement de propriétaires à l'automne 2022, le projet a été retardé. Le SYAGC a rencontré le nouveau propriétaire de l'ouvrage pour lui présenter le projet de rétablissement de la continuité écologique étudié depuis plusieurs années sur son seuil. Le SYAGC attend le retour du propriétaire pour avancer sur ce dossier.

- **Ouvrage de la Boutelaye sur la Loire**

Le projet de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de la Boutelaye présent sur la Loire était proche de l'aboutissement. La solution technique était établie et le dossier Loi sur l'Eau allait être déposé auprès des services instructeurs. Le propriétaire de l'ouvrage de la minoterie et le propriétaire des terres accueillant le bras de contournement prévu pour restaurer la continuité écologique avaient trouvé un accord.

Cependant, en mars 2022, le propriétaire de la minoterie s'est finalement opposé à la solution technique qu'il avait préalablement validé. Le projet a alors été stoppé alors que les travaux étaient programmés à la fin de l'été 2022.

A l'automne 2022, l'ouvrage a été reconnu fondé en titre par la DDT86, qui a imposé au propriétaire de la minoterie de se mettre en conformité concernant la continuité piscicole et sédimentaire. Au vu des antécédents sur ce dossier, les élus du SYAGC ont décidé de se retirer du projet et de ne pas accompagner le propriétaire de la minoterie dans son obligation réglementaire de restauration de la continuité écologique.

3.2.9 Animation plan d'eau sur la Loire et la Carte

Depuis 2020, le SYAGC travaille sur la thématique plan d'eau sur le bassin de la Carte et de la Loire afin de réduire l'impact des étangs sur le milieu aquatique. En 2022, le SYAGC a poursuivi ses efforts sur ces deux bassins versants.

Sur le ruisseau de la Carte, le SYAGC a réalisé en 2019 une analyse permettant de caractériser les impacts des 50 étangs présents sur le bassin versant. Au total, 4 étangs ont été jugés prioritaires. Les propriétaires de ces 4 étangs ont alors été contactés par la Direction Départementale des Territoires afin de contrôler la conformité et la régularité des plans d'eau et leurs installations. En 2021, le SYAGC a été invité par la DDT86 à assister aux visites sur sites. En 2022, le SYAGC a été contacté par 3 de ces propriétaires afin de les renseigner sur les pièces complémentaires demandées par la DDT86 pour la régularisation de leur étang. Le SYAGC a aiguillé les propriétaires et les dossiers sont actuellement en cours de traitement par la DDT86.

Concernant le ruisseau de la Loire, la mise en œuvre du protocole en 2021 a permis de définir une partie des étangs prioritaires ainsi que ceux pour lesquels les données manquantes sont trop nombreuses pour permettre une priorisation.

En 2022, le SYAGC a poursuivi son investigation sur site afin de recueillir l'intégralité des données nécessaires à la priorisation. Finalement, 6 étangs ont été considérés comme impactants.

Les propriétaires de ces 6 étangs ont été contactés par la DDT86 durant l'été afin de les rencontrer sur site en septembre pour mettre à jour les données en leur possession et contrôler la conformité ainsi que la régularité de leurs installations. Le SYAGC a été convié par la DDT86 à assister à ces rencontres. Les propriétaires devaient recevoir avant la fin de l'année, un courrier officiel récapitulant tous les points vus sur place.



Visite d'un plan d'eau sur la Loire avec un agent de la DDT 86

Le SYAGC poursuivra l'accompagnement des propriétaires qui le solliciteront sur cette thématique en 2023.

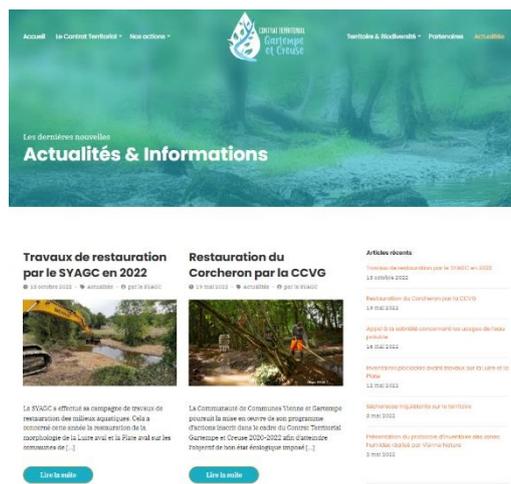
3.2.10 Communication liée au CT GC 2020-2022

En tant qu'animateur du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, le SYAGC est chargé des actions de communication permettant de promouvoir le CT GC et les actions portées par les différents maîtres d'ouvrage. Un plan de communication sur 3 ans a été établi par les différents maîtres d'ouvrage début 2020.

En 2022, conformément au plan de communication validé par le comité de pilotage du CT, le SYAGC a réalisé les opérations suivantes :

- **Mise à jour du site internet du CT GC**

En 2020, le SYAGC a créé un site internet avec l'aide d'une entreprise spécialisée afin de diffuser l'ensemble des informations traitées dans le CT GC 2020-2022. Le syndicat est en charge de l'animation et de la mise à jour de ce site internet www.contrat-gartempe-creuse.fr



En 2022, le SYAGC a réalisé et mis en ligne 11 articles. Ces éditoriaux ont permis d'informer les utilisateurs de l'avancement des différentes actions inscrites dans le programme opérationnel du CT GC. Le SYAGC a aussi relayé les différents textes relatifs à la sécheresse et aux appels à la sobriété pour l'eau potable effectués par la Préfecture de la Vienne.

Les comptes-rendus des différents comités de pilotage sont aussi disponibles en téléchargement. Le SYAGC a mis à disposition celui du 6 septembre qui a validé l'ensemble des actions réalisées en 2022 dans le cadre du CT ainsi que celles programmées pour l'année 2023.

- **Réalisation de la newsletter annuelle du CT GC**

Depuis 2020, le SYAGC réalise en interne une newsletter annuelle afin de synthétiser l'ensemble des opérations réalisées par les différents maitres d'ouvrage signataires du CT GC.



En 2022, la newsletter est parue en février et résume l'ensemble des opérations menées en 2021. Elle récapitule aussi les principales opérations qui seront menées durant l'année.

Cette newsletter a été imprimée en 400 exemplaires et mise à disposition dans les 25 mairies du territoire du SYAGC. Plusieurs dizaines d'exemplaires ont été transmis à la Communauté de communes Vienne et Gartempe et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Un exemplaire numérique est téléchargeable gratuitement sur le site internet du CT GC.

- **Réalisation d'une vidéo de présentation du CT GC**

Le plan de communication prévoyait la réalisation d'une vidéo de présentation du CT à destination du grand public durant la première année du CT. En raison du retard engendré par la crise sanitaire et d'un changement de prestataire avant le lancement de l'opération, la création de cette vidéo de présentation n'a débuté qu'en 2022. Après validation du comité de pilotage du CT, le SYAGC a finalement confié la réalisation de cette vidéo à l'association AF Audiovisuel.

Le SYAGC s'est chargé de définir le contenu de la vidéo ainsi que les informations générales à présenter. L'association a alors rencontré l'ensemble des 7 maitres d'ouvrage afin de les interviewer sur leur rôle et leurs actions dans le cadre du CT GC 2020-2022. Une vidéo de synthèse pour chacun des 7 maitres d'ouvrage a été transmise au SYAGC et mise en ligne sur le site internet du CT GC.

- **Publication dans la presse spécialisée**

Le SYAGC fait paraître tous les ans un article dans la « Lettre des rivières » éditée par le CPIE Val de Gartempe à Lathus-St-Remy afin d'informer de l'avancement du CT. En 2022, cet article est consultable dans le numéro du mois d'octobre. Il résume la phase de reprogrammation actuellement en cours et nécessaire à l'établissement du prochain CT GC.

Le montant des actions de communication propre au CT en 2022 s'élève à 9 441,87 € TTC.

Communication propre au CT GC 2020-2022				
Coût total	Financements			
TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC
9 441,87 €	5 665,12 €	1 888,37 €	0,00 €	1 888,37 €

3.2.11 Communication propre au SYAGC

- **Mise à jour du site internet**

Depuis 2014, le SYAGC dispose d'un site internet (www.syndicat-gartempe.fr) permettant de communiquer sur ses missions, ses élus, son territoire, son fonctionnement ainsi que ses différentes campagnes de travaux.

En 2022, le SYAGC a réalisé et mis en ligne 11 articles sur son site internet dans l'onglet Actualités. Les délibérations prises par le comité syndical ainsi que les attributions de marchés publics ont aussi été mises en ligne.

En 2022, 2845 visites ont été enregistrées sur le site internet, avec plus de 1100 connexions concernant l'onglet récapitulatif des droits et des devoirs des riverains.

- **Réalisation d'une vidéo de présentation du SYAGC**

En complément des différentes plaquettes de communication réalisées en 2021 par le SYAGC, le syndicat a souhaité étoffer ses supports de communication en réalisant une vidéo de présentation. La création de ce nouveau support de communication a été confiée à l'association AF Audiovisuel.

Le SYAGC a fourni la trame, les textes et les images en sa possession permettant d'expliquer l'historique du SYAGC, son territoire, son fonctionnement ainsi que ses principales missions. L'association s'est chargée du montage et de la création des différents supports visuels nécessaires à la compréhension de la vidéo.

Elle est visionnable sur le site internet du SYAGC sur la page d'accueil : www.syndicat-gartempe.fr

- **Réalisation d'une vidéo de présentation des travaux de restauration morphologique**

Afin de faciliter la compréhension des actions de restauration de la morphologie du lit portées par le syndicat, le SYAGC a confié à l'association AF Audiovisuel, la réalisation d'une vidéo explicative à destination du grand public. Le personnel du syndicat a été interviewé par l'association afin de présenter synthétiquement la structure, le contexte des opérations, la méthodologie d'intervention, la phase travaux ainsi que l'ensemble des étapes nécessaires à l'accomplissement du chantier.

La vidéo a été présentée aux élus du SYAGC lors du comité syndical du 5 octobre avant d'être mise en ligne sur le site internet du SYAGC dans l'onglet « Nos actions » (<https://www.syndicat-gartempe.fr/les-travaux/>)



- **Réalisation de panneaux de chantier**

Le SYAGC a réalisé et fait imprimer des panneaux de chantier afin d’informer les passants et les usagers des travaux en cours (restauration de la végétation et suppression des embâcles / restauration de la morphologie du lit / arrachage de la Jussie).

Ils synthétisent l’objectif des travaux, les entreprises engagées pour les réaliser, ainsi que les coûts et les financements du projet. L’arrêté de DIG délivré par la DDT86 autorisant le chantier y est aussi consultable.

- **Sensibilisation des riverains**

En 2022, le SYAGC a réalisé de nombreuses opérations de sensibilisation auprès des riverains. Ces actions permettent de faciliter l’acceptation des travaux de restauration engagés sur le territoire (ripisylve, morphologie...).

Cette année, 23 propriétaires, les maires des trois communes concernées, les élus du SYAGC ainsi que le président de l’AAPPMA locale ont été conviés aux 3 réunions de présentation des travaux de restauration engagés sur les ruisseaux de la Luire et de la Plate. Les propriétaires et leurs fermiers ont aussi été conviés aux réunions de chantier durant la phase de travaux.



Visite de terrain avec les riverains et les élus du SYAGC sur la Plate en 2022

Le SYAGC répond aussi aux nombreuses sollicitations des riverains concernant la gestion de la ripisylve sur leur propriété. Il organise une rencontre sur site afin de présenter l’intérêt d’une végétation rivulaire équilibrée et diversifiée, les essences à favoriser ainsi que les méthodologies d’intervention à privilégier.

- **Sensibilisation des élus**

Le SYAGC réalise chaque année une réunion de présentation des travaux de restauration engagés sur le territoire auprès du comité syndical et des élus locaux.

Le SYAGC répond aussi aux sollicitations ponctuelles des élus de son territoire concernant différentes thématiques identifiées sur le territoire : chantier d’arrachage de la Jussie, gestion de la végétation rivulaire et des embâcles, libre accès des berges pour le public, qualité des eaux...



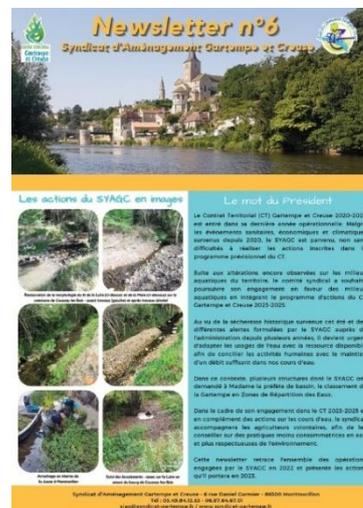
Visite de terrain avec les élus du SYAGC sur la Plate en 2022

- **Newsletter du SYAGC**

Depuis 2016, le SYAGC réalise tous les ans une newsletter afin de présenter les principales opérations engagées par le syndicat sur son territoire durant l’année écoulée, ainsi que les actions qui seront portées dans l’année à venir.

Elle est distribuée au comité syndicat et transmise aux communes du territoire ainsi qu’à l’ensemble des partenaires techniques et financiers du syndicat.

Ce document est aussi téléchargeable sur le site internet du SYAGC.



- **Impression et diffusion des plaquettes de communication du SYAGC**

En 2022, suite aux demandes des élus et de la population, trois nouvelles plaquettes d'informations ont été créées afin de détailler différents sujets traités plus succinctement dans les plaquettes déjà existantes : le bon fonctionnement d'un cours d'eau, les actions de restauration des cours d'eau portées par le SYAGC et les informations générales concernant les étangs.

Ces plaquettes ont été imprimées en 1000 exemplaires chacune et intégrées dans le livret de communication du SYAGC. Ces livrets ont été mis à disposition en 10 exemplaires dans les 25 mairies du territoire (soit 250 exemplaires). Ils sont aussi distribués lors des différentes manifestations ou réunions organisées par le SYAGC.

L'ensemble de ces documents est disponible gratuitement sur le site internet du SYAGC.



- **Réalisation d'une plaquette de communication à destination des riverains de la Creuse**

Suite aux diverses sollicitations des élus et des riverains de la Creuse, le SYAGC a réalisé en fin d'année une plaquette de communication permettant de présenter les principaux droits et devoirs des riverains possédant des terres bordant la Creuse, rivière classée au sein du domaine public.

Cette plaquette a été envoyée à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne pour avis. Une fois validée, elle sera imprimée et transmise aux mairies des territoires concernés. Le document numérique sera disponible sur le site internet du SYAGC.

- **Publication dans la presse locale**

En fonction de ses besoins et de l'avancement des différents opérations, le SYAGC transmet à la presse locale des articles à faire paraître. En 2022, le SYAGC a réalisé et transmis à la Nouvelle République un article détaillant les travaux de restauration de la Luire et de la Plate. A sa parution, il a été relayé sur le site internet du SYAGC.

- **Publication dans le supplément pêche**

Depuis 2018, le SYAGC réalise des articles qu'il fait paraître dans le supplément pêche du journal la Nouvelle République. Ce supplément est distribué gratuitement le jour de l'ouverture de la pêche à la truite à plus de 50000 exemplaires dans le département.

En 2022, le SYAGC a réalisé un article d'une page résumant les travaux de restauration effectués en 2021 sur le ruisseau du Ris et du Gué de la Reine. Les éléments concernant le chantier d'arrachage de la Jussie ainsi que les campagnes de mesures des débits et de la physico-chimie ont aussi été synthétisés dans ce document.

- **Publication dans la presse spécialisée**

Depuis de nombreuses années, le SYAGC fait paraître régulièrement des articles dans la « Lettre des rivières » éditée par le CPIE Val de Gartempe. Ce document d'information est distribué numériquement à l'ensemble des acteurs du monde de l'eau dans les régions Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire et Pays de la Loire.

Restauration des milieux aquatiques menée par le SYAGC en 2021

En janvier 2020, le SYAGC a été engagé par le Comité Territorial (CT) Gartempe et Creuse 2020-2022 en partenariat avec la structure pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et la Fédération de Pêche de la Vienne. L'objectif de ce CT est de restaurer la qualité des cours d'eau de la Vallée de la Gartempe et de la Creuse afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de préserver la biodiversité. Les travaux ont été financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de la pêche de la Région Nouvelle Aquitaine.

En 2021, le SYAGC a réalisé plusieurs actions de restauration :

- Restauration du Gué de la Reine et du Ris** : Entre 1950 et 1990, le Gué de la Reine et du Ris ont été frappés par de lourds aménagements hydrauliques pour faciliter le travail des champs. Les rivières ont été asséchées et le lit a été élargi pour faciliter l'écoulement de l'eau.
- Arrachage de la Jussie** : Cette opération a permis de restaurer la continuité écologique et de rétablir la diversité et la qualité des habitats aquatiques et des écosystèmes.
- Stabilisation des berges** : Des ouvrages ont été réalisés pour protéger les zones d'habitat et de reproduction de la truite.
- Amélioration de la qualité des habitats** : Des actions ont été menées pour améliorer la diversité et la qualité des habitats aquatiques et des écosystèmes.

En 2021, le SYAGC a réalisé un certain nombre de travaux de restauration :

- Stabilisation des berges** : Des ouvrages ont été réalisés pour protéger les zones d'habitat et de reproduction de la truite.
- Amélioration de la qualité des habitats** : Des actions ont été menées pour améliorer la diversité et la qualité des habitats aquatiques et des écosystèmes.

En 2021, le SYAGC a réalisé un certain nombre de travaux de restauration :

- Stabilisation des berges** : Des ouvrages ont été réalisés pour protéger les zones d'habitat et de reproduction de la truite.
- Amélioration de la qualité des habitats** : Des actions ont été menées pour améliorer la diversité et la qualité des habitats aquatiques et des écosystèmes.

En 2022, le SYAGC a fait paraître trois articles dans cette revue afin de communiquer sur les travaux de restauration réalisés sur son territoire ainsi que sur les deux vidéos présentant ces travaux.

- **Animation auprès des scolaires**

En 2022, le SYAGC a été sollicité par la Maison Familiale Rurale de Gençay afin de présenter à ses élèves le syndicat et ses différentes missions.

Le SYAGC a organisé cette rencontre en juin sur la commune de Saint Pierre de Maillé.

La technicienne du SYAGC a échangé avec les participants autour des différentes activités et travaux menés par le syndicat sur le territoire. Les plaquettes de communication du SYAGC ont été distribuées à chaque élève à cette occasion.



Présentation des missions du SYAGC à la MFR de Gençay

- **Synthèse de la campagne 2021 des suivis physico-chimiques et hydrologiques**

Depuis janvier 2021, le SYAGC réalise des mesures mensuelles des débits et de la physico-chimie sur les affluents de la Creuse et de la Gartempe traversant son territoire. Au total, le SYAGC a réalisé en interne 2604 mesures physico-chimiques et 300 mesures de débits cette année-là.

En 2022, le SYAGC a produit un bilan de la première année de l'opération ainsi qu'un document de synthèse. Ce dernier a été mis en ligne sur le site internet du SYAGC et envoyé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers du syndicat. Il a aussi été imprimé en 300 exemplaires et déposé dans les 25 mairies des communes du territoire.



- **Informations sur la campagne de piégeage des ragondins**

Depuis 2009, le SYAGC réalisait des campagnes de piégeage du ragondin avec la FDGDON afin de limiter le développement de cette espèce invasive. A partir de 2017, le SYAGC s'est doté de cages pièges et organise en interne la campagne de lutte. Tous les ans, le SYAGC dépose des affiches d'information dans les mairies de son territoire afin d'informer les habitants de la mise à disposition gratuite de cages pièges par le syndicat.

Pour l'année 2022, le coût total des actions de communication propre au SYAGC s'élevé de 4 124,83€ HT soit 4 437,80 € TTC.

Communication sur les actions du SYAGC					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC
4 124,83 €	4 437,80 €	2 662,68 €	0,00 €	0,00 €	1 775,12 €

3.3 Reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025

3.3.1 Définition du programme d'actions du SYAGC

En 2022, en tant qu'animateur du CT, le SYAGC s'est chargé de définir le programme d'actions du futur CT Gartempe et Creuse 2023-2025. Il s'est basé sur celui réalisé en 2019 et validé par les différents partenaires lors de la signature du CT 2020-2022. Les informations ont été mises à jour suites aux prospections de terrain et aux évolutions des coûts des matériaux.

Le programme d'actions définitif reprend en grande majorité les actions, les cours d'eau et les quantités préalablement définies en 2019 à savoir :

- Restauration des cours d'eau : sur la ripisylve, la morphologie du lit, la petite et de la grande continuité écologique, la mise en défend des berges pour le bétail...

- Restauration des zones humides : études, acquisitions et travaux,
- Actions agricoles : études, formations et conseils auprès des exploitants,
- Sensibilisation du public,
- Inventaires faunistiques, physico-chimiques et hydrologiques
- Actions complémentaires aux CT : lutte contre les espèces invasives, gestion de la végétation rivulaire pour limiter les inondations,...

En raison des demandes locales et du retour d'expériences du premier CT, les élus du SYAGC ont souhaité intégrer de nouvelles actions sur le territoire du SYAGC concernant le volet agricole. Le syndicat a donc établi un programme d'actions permettant de travailler sur les différentes altérations du milieu observées sur le terrain dépendamment du budget des collectivités adhérentes.

Le SYAGC interviendra auprès des agriculteurs volontaires avec l'aide d'une structure prestataire afin de proposer des formations et des journées d'échanges. L'objectif principal de ces nouvelles missions est de faire évoluer les pratiques culturales menées sur le territoire afin de limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau.

Le programme définitif établi en fonction des capacités financières des collectivités adhérentes a été validé par ces dernières ainsi que par le comité syndical du SYAGC et le comité de pilotage du CT. Ces opérations ont donc été intégrées dans le document contractuel définitif.

3.3.2 Etablissement du programme d'actions général du CT GC et rédaction du document contractuel

En tant qu'animateur général du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, le SYAGC mène à bien les différentes phases du processus de reprogrammation : compilation des programmes d'actions des différents partenaires, recherche de nouveaux signataires, établissement du programme d'actions pluriannuel définitif, cartographie des actions, réalisation des tableaux de bords, définition des financements envisagés...

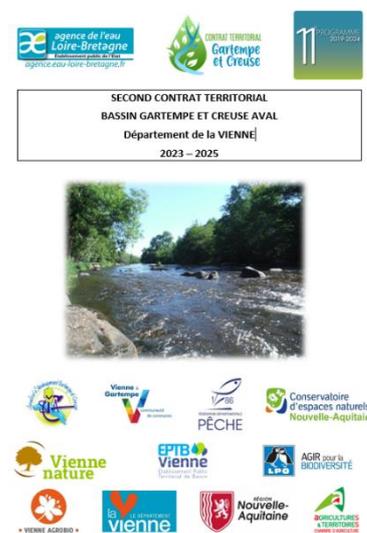
En 2022, l'association Vienne AgroBio s'est manifestée afin d'intégrer le CT GC 2023-2025, venant s'ajouter aux 7 maitres d'ouvrage initiaux. Elle s'engage sur différentes actions regroupées au sein de la thématique agricole.

Le Conseil départemental, qui participait au financement de nombreuses actions du CT GC 2020-2022 sera cette fois-ci signataire du futur CT GC 2023-2025.

Après validation du programme d'actions définitif par les différentes structures signataires ainsi que par le comité de pilotage, le SYAGC a rédigé le document contractuel définitif. Ce dernier a été transmis avec l'ensemble des autres pièces nécessaires à la constitution du dossier à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à la Région Nouvelle Aquitaine ainsi qu'au Conseil départemental de la Vienne le 24 octobre 2022, pour une signature officielle envisagée en janvier 2023.

3.4 Autres actions menées par le SYAGC en 2022 non intégrées dans le CT Gartempe et Creuse

Conjointement aux actions inscrites au CT Gartempe et Creuse 2020-2022, le SYAGC met en œuvre d'autres opérations en faveur des milieux aquatiques qui sont inscrites au programme mais non subventionnables dans le CT.



3.4.1 Arrachage de la Jussie sur la Gartempe, la Creuse et l'Anglin

La Jussie est une espèce invasive originaire d'Amérique du Sud. Elle est apparue sur la Gartempe en 2006. Le SYAGC mène depuis 2011 des opérations d'arrachage pour limiter le développement de cette plante qui impacte les espèces locales et les activités humaines liées à la rivière.

Historiquement, le SYAGC confiait les travaux d'arrachage de la Jussie à des entreprises spécialisées. En 2021, suite à la décision des élus, le syndicat a modifié sa méthodologie de lutte en créant une régie pour effectuer l'arrachage en interne afin d'être plus proche des besoins réels observés sur le terrain. Suite aux bons résultats de l'opération, les élus du SYAGC ont décidé de reconduire cette mission en 2022.

Le SYAGC s'est doté d'une embarcation motorisée et d'une remorque en 2021 qui ont été réutilisées en 2022. Il loue un camion benne pour la durée du chantier à une entreprise locale.

L'équipe d'arrachage est composée d'un agent permanent du SYAGC et de deux agents saisonniers recrutés pour l'occasion. Le chantier s'est déroulé du 1^{er} juin au 31 août 2022.

Pour la seconde année de fonctionnement, la régie est intervenue sur l'intégralité des 70 km de la Gartempe dans le département soit autant qu'en 2021. L'arrachage a aussi été effectué sur 12,2 km de la Creuse en rive gauche (soit 9,8 km de plus qu'en 2021) ainsi que sur l'intégralité des 6,3 km de l'Anglin traversant le département (soit 3,7 km de plus qu'en 2021). Au total, 100,22 m³ de Jussie ont été retirés sur la Creuse, l'Anglin et la Gartempe en 2022. La sécheresse exceptionnelle de l'été a compliqué l'intervention du SYAGC sur certains secteurs (accès en bateau) et a favorisé la repousse des herbiers.



Herbier arraché sur l'Anglin

Malgré les différentes sollicitations transmises par le président du SYAGC à la Communauté de communes Loches Sud Touraine en charge de la gestion de la rive droite de la Creuse, cette dernière n'a pas souhaité intervenir sur la Jussie sur la berge qui relève de sa compétence. L'arrachage de la Jussie par le SYAGC a donc été réalisé uniquement en rive gauche de la Creuse. Dans un souci de cohérence de l'action, le syndicat sollicitera à nouveau cette structure en 2023 afin de trouver un compromis permettant d'intervenir conjointement sur ce cours dans le but de maximiser les effets de l'opération.

Pour la première fois en 2022, le SYAGC a été missionné par la Communauté de communes Vienne et Gartempe afin d'arracher la Jussie sur les grands ouvrages hydroélectriques de L'Isle Jourdain et d'Availles Limouzine sur la rivière Vienne. L'équipe est intervenue en complément de l'arrachage mécanique confié par la CCVG à l'entreprise spécialisée Edivert. Au total, le SYAGC est intervenu 12 jours sur ces deux secteurs et a retiré manuellement 80 m³.



Herbier arraché à l'Isle Jourdain

Le coût total du chantier Jussie pour l'année 2022 est de 27 545,69 € TTC. Aucune aide des partenaires financiers n'est possible sur cette action. L'intégralité des dépenses est prise en charge par le SYAGC.

L'opération d'arrachage de la Jussie effectuée en régie a permis de traiter l'intégralité de la Gartempe dans le département ainsi qu'un linéaire plus important sur la Creuse et l'Anglin. De plus, les dépenses sont moins importantes que prévues, malgré l'absence de subventionnement. Au vu de ces bons résultats, les élus du SYAGC ont donc décidé de reconduire cette opération en 2023.

3.4.2 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe sur le territoire de la CCVG

Depuis sa création en 1983, le SYAGC réalise des travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe en abattant les arbres dangereux et en retirant les embâcles problématiques afin de limiter les risques d'inondation.

En 2022, le SYAGC a réalisé une prospection de terrain afin de localiser les secteurs nécessitant une intervention rapide. Le Syndicat a fait intervenir l'entreprise TLN sur 46 points du territoire de la CCVG entre Lathus-Saint-Rémy et Saint-Pierre-de-Maillé pour un montant total de 24 638,49 € TTC

Sur le territoire de la CAGC, la méthode d'actions est différente. En cas d'intervention sur des opérations hors programme, les coûts peuvent être facturés aux propriétaires puisque la CAGC ne lève pas la taxe GEMAPI.

Travaux urgence végétation Gartempe sur le territoire de la CCVG					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental	Reste à charge du SYAGC facturé à la CCVG
24 638,49 €	24 638,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 638,49 €

3.4.3 Campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué

Le SYAGC a poursuivi sa campagne de piégeage afin de réduire les populations de ces espèces classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Des affiches ont été déposées dans les mairies du territoire pour informer la population locale de la mise à disposition gratuite de cages-pièges.

En raison de la forte demande, les élus du SYAGC ont décidé de racheter 45 cages pièges pour compléter les 60 cages dont le syndicat dispose pour un montant de 2 490 € HT soit 2 988 € TTC.

En 2022, le SYAGC a fourni 52 cages aux propriétaires qui se sont manifestés ce qui a permis de capturer 225 ragondins et 9 rats musqués sur le territoire.

Piégeage ragondin					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
2 490,00 €	2 988,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 988,00 €

3.4.4 Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le SYAGC réalise chaque année plusieurs opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des collectivités adhérentes ou des particuliers du territoire. Il les aide dans la réalisation des dossiers techniques et règlementaires et les conseille durant la réalisation des travaux.

En 2022, le SYAGC a accompagné le propriétaire de l'ouvrage de Concise sur la Gartempe pour l'élaboration de son dossier afin de répondre à l'appel d'offres de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne permettant de restaurer la continuité écologique sur son ouvrage. Actuellement, le projet est retardé en raison de l'absence d'accord sur la solution technique à réaliser entre le propriétaire, un exploitant irrigant à proximité du seuil et la Direction Départementale des Territoires de la Vienne.

3.4.5 Participation aux différents comités

Chaque année le SYAGC est sollicité par différentes structures pour participer à des comités sur les différentes thématiques liées aux milieux aquatiques.

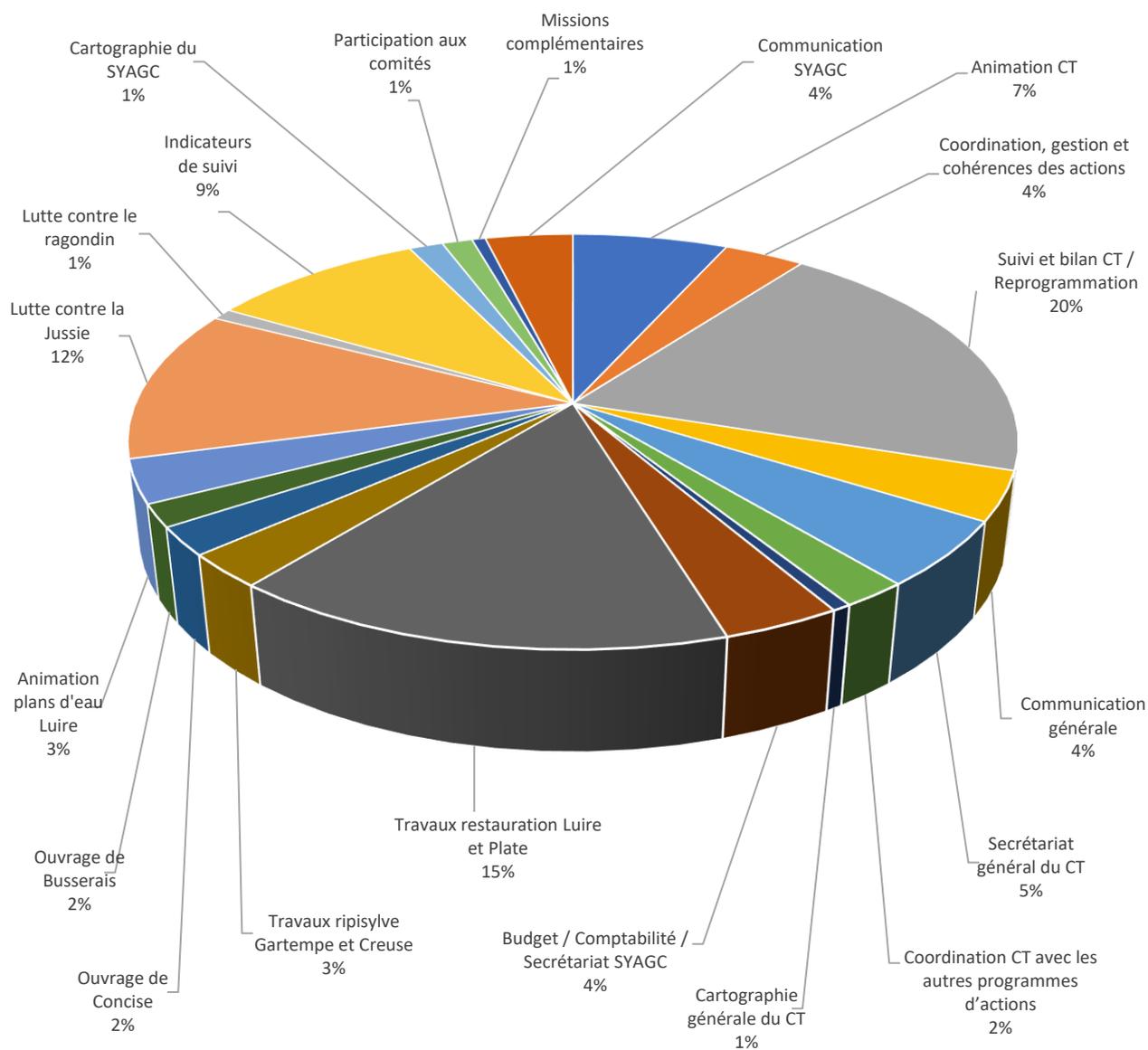
En 2022, le SYAGC a assisté à plusieurs réunions techniques sur le territoire comme :

- Le suivi des poissons migrateurs par LOGRAMI
- Les commissions géographiques pour la mise en place du SAGE Creuse,
- Le suivi de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur la bassin Gartempe et Creuse
- Le Schéma Départemental de l'Eau,
- Le Forum des Techniciens Médiateurs de Rivières organisé CPIE de Lathus St Rémy
- Le Comité de suivi des plantes invasives sur le bassin Gartempe

IV. Répartition des missions du SYAGC en 2022

La synthèse des différentes missions des trois agents du SYAGC est consultable dans le graphique ci-après :

Répartition des missions du SYAGC en 2022





La Gartempe en amont de Montmorillon



Réalisation des travaux de restauration sur la Plate



Résultat de la restauration morphologique sur la Loire



Campagne de mesures des débits sur les cours d'eau



Campagne de mesures physico-chimiques sur les cours d'eau



Suivi des espèces sur les zones de travaux



Abattage d'arbres problématiques